



## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Haute-Yamaska que le *Règlement numéro 2024-374 modifiant le règlement numéro 2019-319 établissant les modalités de remboursement des frais afférents aux déplacements des membres du conseil, afin de modifier le tarif remboursé à un membre du conseil pour l'utilisation de son véhicule personnel*, a été adopté par le conseil de la MRC le 11 septembre 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Haute-Yamaska situé au 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 13 septembre 2024.

Le directeur général  
et greffier-trésorier,

(Signé)

Jean Hogue